

6 septembre 2021

(21-6611)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PROGRAMME PROPOSÉ POUR LA SÉANCE THÉMATIQUE SUR UNE PROCÉDURE POUR  
SURVEILLER LE PROCESSUS D'HARMONISATION INTERNATIONALE**

**MARDI 2 NOVEMBRE 2021  
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA NOUVELLE-ZÉLANDE

La communication ci-après, reçue le 22 août 2021, est distribuée à la demande de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

---

**PROGRAMME PROPOSÉ**

La séance thématique sera l'occasion pour les Membres de l'OMC d'échanger des points de vue et d'examiner les progrès réalisés en matière d'harmonisation internationale. L'Accord SPS de l'OMC accorde une importance considérable à l'harmonisation internationale en encourageant les Membres à harmoniser leurs mesures, dans toute la mesure du possible, avec les normes, directives et recommandations élaborées par les organismes internationaux de normalisation pertinents. L'article 3.2 de l'Accord SPS donne un élan important à l'harmonisation internationale en disposant que "[l]es mesures sanitaires ou phytosanitaires qui sont conformes aux normes, directives ou recommandations internationales seront réputées être nécessaires à la protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux...". On constate également un regain d'intérêt de la part des organismes internationaux de normalisation concernés pour mieux comprendre dans quelle mesure leurs normes et textes connexes sont utilisés. En outre, et conformément à l'article 3.5, le Comité SPS a un rôle important à jouer dans la surveillance du processus d'harmonisation internationale, en étroite collaboration avec les organismes internationaux de normalisation compétents.

Cette séance thématique se concentrera sur trois grands domaines:

1. les dispositions de l'article 3 de l'Accord SPS en ce qui concerne l'harmonisation internationale, en mettant particulièrement l'accent sur l'article 3.5 et les mesures prises jusqu'à présent pour surveiller le processus d'harmonisation internationale;
2. les mesures et initiatives prises par le Codex, l'OIE et la CIPV pour surveiller l'impact et l'utilisation de leurs normes, directives et recommandations, et l'examen des possibilités de coordination entre ces organismes de normalisation et le Comité SPS, conformément à ce qui est prévu à l'article 3.5; et
3. les approches, expériences et difficultés des pays Membres s'agissant de l'application des normes internationales aux niveaux national et régional, et l'examen des mesures et initiatives visant à soutenir l'adoption et l'application des normes internationales.

**1 DISPOSITIONS PERTINENTES DE L'ACCORD SPS ET TRAVAUX DU COMITÉ SPS**

**Intervenant:** Secrétariat de l'OMC

*Séance de questions/réponses et discussion*

## **2 VUE D'ENSEMBLE: NORMES INTERNATIONALES ET HARMONISATION**

Organismes internationaux de normalisation – leurs priorités et intérêts, et les initiatives qu'ils ont prises pour surveiller l'adoption et l'application de leurs normes, directives et recommandations.

***Intervenants:***

- **Codex Alimentarius**
- **OIE**
- **CIPV**

*Séance de questions/réponses et discussion*

## **3 ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE NATIONALES**

Pays Membres – leurs réflexions sur leur approche et leur expérience en ce qui concerne l'application des normes internationales, et questions ou difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans la mise en œuvre et l'harmonisation.

***Intervenants:*** à confirmer

*Séance de questions/réponses et discussion*

## **4 INITIATIVES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES**

Coopération régionale/transfrontières et actions pouvant être prises par certains organismes – comme le STDF, les communautés économiques régionales dans le cadre de l'Union africaine – qui œuvrent actuellement à l'harmonisation des normes, et les pays qui utilisent le Fonds d'affectation spéciale du Codex. On peut citer, à différents niveaux de participation, le Ghana, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Honduras et la Bolivie, ainsi que des groupes de pays (Kenya/Tanzanie/Soudan du Sud/Ouganda/Burundi et El Salvador/Guatemala). Autres intervenants possibles: OIRSA, FAO and OCDE.

***Intervenants:*** à confirmer

*Séance de questions/réponses et discussion*

## **5 CONCLUSIONS**

---